

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article2052>

Prison avec sursis requise contre l'ex-agent de la DGSE Pierre Martinet

- Renseignement - France -



Date de mise en ligne : vendredi 2 juin 2006

Spyworld Actu

Le procureur de la République a requis vendredi une peine de 8 à 10 mois d'emprisonnement avec sursis à l'encontre de Pierre Martinet, ex-membre de la DGSE, poursuivi devant le tribunal correctionnel de Paris, pour "atteinte au secret de la défense nationale".

Dans son livre intitulé "DGSE Service action, Un agent sort de l'ombre" et publié en avril 2005, M. Martinet, avait fait sensation en révélant qu'il avait filmé et photographié Bruno Gaccio, l'auteur des "Guignols" à la demande de l'ancien responsable de la sécurité de Canal+, Gilles Kaehlin, après son passage dans les services secrets, d'août 1997 à septembre 2001.

Ce n'est pas cet aspect de son ouvrage qui lui a valu vendredi de comparaître devant la 16e chambre du tribunal correctionnel, présidée par Anne-Marie Beauguion, mais le récit qu'il fait de sa carrière d'agent.

La ministre de la Défense, Michèle Alliot-Marie, dont dépend la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), avait saisi le parquet de Paris, fin mai 2005, estimant que M. Martinet avait trahi ses obligations de réserve en matière de secret défense.

"Ce qu'on peut reprocher à M. Martinet, c'est de s'être assis sur la confiance que ses chefs avaient placé en lui", a souligné à l'audience le représentant du parquet, demandant, outre une peine d'emprisonnement avec sursis, une amende de 15.000 euros.

A la barre, le prévenu, crâne rasé et costume sombre, a affirmé n'avoir "rien révélé de nouveau" ni d'interdit. "Je n'ai fait que raconter ma formation et mon parcours", a-t-il dit.

Son avocat, Me Jean-Marc Fedida, a fait valoir que de nombreux ouvrages biographiques d'anciens agents des services avaient été publiés et contenaient déjà les informations que l'on reproche à M. Martinet d'avoir divulguées.

Jugement le 16 juin.

Post-scriptum :

<http://www.lemonde.fr/web/depeches/...>